



REPUBLIQUE FRANCAISE
TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE DE GIROMAGNY
REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N° 2026-052

Date : 17/09/2026

Affichage : 18/09/2026

**Objet : Marché public à procédure adaptée
R2123-1 du CCP- Vérification et entretien des
équipements et bâtiments de la ville de Giromagny-
Attribution des marchés**

Vu la délibération n°4945 du 28 mars 2026 relative à la délégation donnée au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant l'avis de marché publié sur le profil acheteur en date du 9 mars 2026 avec une date limite de réception des offres fixée au 31 mars 2026 à 12h00 ;

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure adaptée ouverte conformément à l'article R2123-1 du Code de et décomposée en 11 lots :

Lot(s)	Désignation
1	Vérification périodique réglementaire des installations électriques
2	Vérification périodique réglementaire des installations de gaz
3	Entretien et vérification des installations de chauffage
4	Vérification périodique règlementaire des systèmes de sécurité incendie
5	Entretien et vérification des systèmes de sécurité incendie
6	Vérification périodique règlementaire des ascenseurs et portes automatiques
7	Entretien périodique des ascenseurs, portes automatiques et bornes escamotables
8	Vérification périodique et entretien des extincteurs
9	Vérification et entretien des aires de jeux et des équipements sportifs
10	Vérification réglementaire du matériel des ateliers municipaux
11	Vérification réglementaire des appareils de cuisson

Considérant les 14 offres déposées et application des critères d'analyse de offres mentionnés à l'article 7.2 au Règlement de la consultation ;

Le Maire de la Commune de Giromagny décide :

Article 1 : D'attribuer les marchés aux candidats suivants :

- Lot 1 : APAVE – 6 rue du Général Audran-92400 COURBEVOIE pour un montant annuel de 2 640,00 € HT soit 3 168,00 € TTC
- Lot 2 : APAVE- 6 rue du Général Audran-92400 COURBEVOIE pour un montant annuel de 650,00 € HT soit 780,00 € TTC
- Lot 3 : AXIMA- Rue du Bois de la Courbe-25870 CHATILLON LE DUC pour un montant annuel de 12 850,00 € HT soit 15 420,00 € TTC
- Lot 4 : SOCOTEC- 5 Place des Frères-25870 CHATILLON LE DUC pour un montant annuel de 440,00 € HT soit 528,00 € TTC
- Lot 5 : CARON SECURITE-6 rue Jules Weinbrenner-68800 VIEUX-THANN pour un montant annuel de 5797,93 € HT soit 6 957,52 € TTC
- Lot 6 : SOCOTEC -5 Place des Frères-25870 CHATILLON LE DUC pour un montant annuel de 320,00 € HT soit 384,00 € TTC
- Lot 7 : ASCAUM – 8 rue du Rimbach – 68190 RAEDERSHEIM pour un montant annuel de 1 540,00 € HT soit 1 848,00 € TTC
- Lot 8 : EUROFEU- 12 rue Albert Remy – 28250 SENONCHES pour un montant annuel de 472,68 € HT soit 567,22 € TTC
- Lot 9 : ESPACE VERTICAL SPORT - 106 rue Aristide Briand-90300 OFFFEMONT pour un montant annuel de 1 393,00 € HT soit 1 671,60 € TTC
- Lot 10 : BUREAU VERITAS- 299 rue du Général de gaulle- 59700 MARCQ EN BAREUIL pour un montant annuel de 200,00 € HT soit 240,00 € TTC
- Lot 11 : BUREAU VERITAS - 299 rue du Général de gaulle- 59700 MARCQ EN BAREUIL pour un montant annuel de 50,00 € HT soit 60,00 € TTC

Article 2 : De dire que les marchés sont conclus pour une durée de 12 mois à compter de leur date de notification avec possibilité de trois reconductions annuelles soit une durée maximale de 48 mois

Article 3 : Dire qu'en application des articles L410-1 à L412-8 du Code des relations entre le public et l'administration cette décision pourra faire l'objet d'un recours :

Gracieux, auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la dernière des formalités de publicité la rendant exécutoire (affichage, publication ou notification, transmission au contrôle de légalité). L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut rejet du recours.

Contentieux, auprès du Tribunal administratif de Besançon SIS 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon par courrier ou sur le site Télérecours citoyen (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la dernière des formalités de publicité la rendant exécutoire (affichage, publication ou notification, transmission au contrôle de légalité) ou à compter de la décision implicite de rejet ou réponse explicite de rejet d'un éventuel recours gracieux mentionné ci-dessus.



Le Maire,

Christian CODDET

